

Plan Cancer belge 2026-2036 : un cadre stratégique intégré pour des soins oncologiques de qualité

Afin d'apporter une réponse aux défis structurels liés aux soins oncologiques – hausse de l'incidence, complexité croissante des diagnostics et traitements, et besoin accru de soins intégrés –, le nouveau Plan Cancer est présenté aujourd'hui. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif politique fédéral et vise à moderniser la politique belge de lutte contre le cancer et à la préparer aux enjeux de demain. Elle est le fruit d'une étroite collaboration institutionnelle entre l'INAMI, le SPF Santé publique, Sciensano, le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Une approche globale du continuum de soins

Le Plan Cancer adopte une vision transversale du continuum de soins. Il englobe l'intégralité du parcours patient : de la promotion de la santé et la prévention, en passant par le dépistage précoce, le diagnostic et le traitement, jusqu'aux soins de suivi, la qualité de vie et le retour à la vie quotidienne. Les actions du plan relèvent des compétences fédérales et sont coordonnées, si nécessaire, avec les entités fédérées. Articulé autour d'une vision à long terme (2026-2036), le plan déploie 34 actions, structurées en 8 domaines clés :

- L'organisation des soins oncologiques
- Les cancers rares et complexes
- Les enfants, adolescents et jeunes adultes (AJA) atteints de cancer
- La prévention et la promotion de la santé
- Le dépistage précoce et le screening
- Le diagnostic et le traitement
- Les conséquences du cancer et la qualité de vie
- L'innovation axée sur les données

Une méthodologie fondée sur le Quintuple Aim, la concertation et les données probantes

L'élaboration de ce plan repose sur une approche guidée par les preuves scientifiques (« evidence-informed ») et sur un processus de consultation structuré. Son élaboration a été guidée par les principes du Quintuple Aim : une meilleure expérience pour les patients, accroître la santé de la population, rendre les soins plus efficaces, soutenir le bien-être des professionnels de la santé, et garantir une équité d'accès à des soins de qualité pour tous. En parallèle, à l'automne 2025, sept ateliers thématiques ont rassemblé 86 organisations du terrain : hôpitaux universitaires, sociétés scientifiques, associations de patients et administrations publiques. Ces ateliers ont permis d'identifier les besoins et obstacles prioritaires, et de discuter des solutions possibles ainsi que des pistes de mise en œuvre. Ainsi, l'expérience des patients, des prestataires de soins, des chercheurs et d'autres organisations impliquées a pu être pleinement intégrée dans la poursuite de l'élaboration du plan.

Les quatre axes stratégiques

La mise en œuvre de ces nombreuses actions exigeant du temps et des ressources considérables, il a été décidé de concentrer les efforts sur quatre objectifs prioritaires pour adapter structurellement notre système de santé :

- **Efficience** : Le plan vise à garantir une utilisation aussi efficace que possible des ressources de santé, en plaçant le patient au centre des préoccupations. Cela implique notamment de s'efforcer d'offrir les soins adaptés à chaque patient, au moment opportun, sur la base de données scientifiques et en tenant compte de l'accessibilité financière des soins de santé.
- **Organisation optimale des soins oncologiques** : Les soins doivent être organisés au plus près du patient lorsque cela peut se faire en toute sécurité et avec un niveau de qualité élevé. Pour les traitements complexes

nécessitant une expertise spécialisée, les soins sont, si nécessaire, concentrés dans des centres de référence spécialisés.

- **Réduire la charge du cancer et de la morbidité liée** : le plan vise à réduire le nombre de cancers évitables et la charge de morbidité liée au cancer en renforçant la prévention, la promotion de la santé et le dépistage précoce.
- **Une vie de qualité avec et après le cancer** : le plan place la qualité de vie au cœur de ses préoccupations, en accordant une attention particulière au suivi, au soutien psychosocial et au retour à la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Pour concrétiser cette vision, le Plan déploie **34 actions très concrètes**, structurées en **8 domaines** :

1. L'organisation des soins oncologiques

Action 1 : Actualisation du modèle de soins d'(hémato-)oncologie

Moderniser le modèle de soins en hématologie-oncologie, en renforçant la collaboration entre les professionnels de santé au sein et en dehors de l'hôpital, ainsi que des parcours plus clairs, du diagnostic au suivi.

Pour qui : Chaque patient atteint d'un cancer, qui bénéficiera d'un parcours mieux coordonné, du diagnostic au suivi.

Action 2 : Mise à disposition centralisée de lignes directrices en matière de soins oncologiques

Mieux regrouper les recommandations fiables et actualisées en matière de soins oncologiques et les rendre accessibles sur une plateforme centrale (KCE Practice).

Pour qui : Les professionnels de santé, afin qu'ils puissent facilement trouver les recommandations scientifiques les plus récentes.

Action 3 : Analyse des accompagnateurs de trajets de soins oncologiques au sein des hôpitaux

Définir clairement les missions, les compétences et les critères de qualité nécessaires pour les coaches en oncologie et les accompagnateurs de parcours de soins dans les hôpitaux.

Pour qui : Les patients et leurs proches, afin que leur accompagnement tout au long du parcours de soins puisse être organisé de manière plus claire et plus uniforme.

Action 4 : Réforme de la concertation oncologique multidisciplinaire (COM)

Revoir l'organisation et le financement de la COM pour mieux prendre en compte la complexité des soins, l'expertise requise et la prise de décision centrée sur le patient.

Pour qui : Les équipes médicales (utilisation plus efficace du temps et des ressources) et les patients (prise de décision de qualité dans les cas complexes).

2. Les cancers rares et complexes

Action 5 : Cadre stratégique et transparence pour les soins oncologiques rares et complexes

Identifier les soins complexes qui peuvent bénéficier de centres de référence spécialisés, regrouper l'expertise au sein de ces centres et rendre plus visibles les résultats en matière de qualité de ces centres.

Pour qui : Les patients atteints de tumeurs rares et/ou complexes, afin que les patients et leurs prestataires de soins puissent trouver plus rapidement l'expertise spécialisée appropriée.

Action 6 : Renforcer la fiabilité des informations sur les cancers rares destinées aux patients et aux prestataires de soins de la première ligne

Créer et diffuser des informations accessibles ainsi que des guides d'orientation vers les soins spécialisés via des outils numériques.

Pour qui : Les patients, les aidants et les médecins généralistes, afin de renforcer les compétences en matière de santé et de permettre une orientation plus rapide.

Action 7 : Diagnostics personnalisés et traitements innovants pour les cancers rares et complexes

Améliorer l'accès aux diagnostics moléculaires pertinents et examiner comment développer et financer, dans des situations sélectionnées où aucune alternative autorisée appropriée n'existe, un cadre durable pour les traitements « off-label ».

Pour qui : Les patients atteints de cancers rares ou complexes nécessitant un diagnostic spécialisé ou un traitement innovant.

Action 8 : Molecular Tumour Board national pour les cas oncologiques complexes

Mettre en place un panel national d'experts pour aider les médecins traitants à interpréter les données moléculaires complexes et à prendre des décisions thérapeutiques difficiles.

Pour qui : Les oncologues (aide à la décision) et les patients atteints de tumeurs complexes, rares ou résistantes aux thérapies (accès à une médecine de précision).

3. Les enfants et AJA atteints de cancer

Action 9 : Un modèle organisationnel tourné vers l'avenir pour les soins oncologiques pédiatriques

Poursuivre la concentration des soins oncologiques pédiatriques dans des centres spécialisés pour optimiser la collaboration multidisciplinaire et l'expertise, en veillant à la continuité des soins et à la coopération entre les centres.

Pour qui : Pour les enfants atteints de cancer et leurs familles.

Action 10 : Un modèle de soins durable et harmonisé pour les jeunes atteints d'un cancer (AJA)

Bâtir un réseau belge durable dédié aux soins aux AJA, intégrant des centres d'expertise et des centres qui appliquent ces connaissances dans les soins quotidiens. Une attention particulière est accordée aux enjeux liés à l'âge, tels que la fertilité, les études, le travail, et le bien-être psychosocial.

Pour qui : Les adolescents et jeunes adultes atteints de cancer.

Action 11 : Améliorer l'accès au diagnostic moléculaire complet pour les enfants et jeunes AJA à haut risque

Permettre aux enfants et aux jeunes AJA atteints d'un cancer à haut risque d'accéder à un diagnostic moléculaire approfondi lorsque celui-ci est cliniquement pertinent selon les données scientifiques, avec une expertise spécialisée pour l'interprétation des résultats.

Pour qui : Les enfants et jeunes AJA (0 à 25 ans) atteints d'un cancer à haut risque ou d'une récurrence.

Action 12 : Cadre durable et fondé sur des données probantes pour l'accès à la protonthérapie

Développer un cadre durable et fondé sur les données scientifiques permettant d'évaluer de nouvelles indications pour la protonthérapie et, lorsque leur plus-value clinique est suffisamment démontrée, d'examiner leur prise en charge. On examine également si les limites d'âge actuelles pour certaines indications pédiatriques peuvent être adaptées.

Pour qui : Les jeunes adultes actuellement exclus de ce traitement en raison de leur âge, et certains patients adultes pour qui la plus-value est démontrée.

Action 13 : Évaluation du registre des effets tardifs du cancer chez les enfants et AJA

Évaluer comment le registre des effets tardifs du cancer chez les enfants et les AJA peut être organisé de manière durable et quelles données sont nécessaires pour assurer un suivi adéquat des conséquences à long terme du cancer et de son traitement.

Pour qui : Les enfants et les AJA confrontés aux séquelles à long terme du cancer et de son traitement, afin d'améliorer leur suivi médical et les recommandations préventives.

4. La prévention et la promotion de la santé

Action 14 : Soutien de la prévention du cancer par le suivi des facteurs de risque

Collecter et publier systématiquement les données sur l'exposition au tabac, à l'alcool, à la pollution, aux substances chimiques, au surpoids ou à l'alimentation pour ajuster les stratégies préventives.

Pour qui : Les décideurs politiques et la population, afin de mieux identifier les facteurs de risque contribuant au cancer et de déterminer où les mesures préventives peuvent avoir le plus d'impact.

Action 15 : Renforcer la prévention des cancers liés au HPV et contribuer à la stratégie de l'OMS visant à éliminer le cancer du col de l'utérus

Augmenter la couverture vaccinale et de dépistage et aligner les actions entre les entités fédérées (vaccinations de rattrapage, test HPV comme test de dépistage primaire)

Pour qui : La population générale, en particulier pour les personnes éligibles à la vaccination HPV ou au dépistage du cancer du col de l'utérus, avec une attention particulière aux groupes qui sont aujourd'hui moins bien atteints.

Action 16 : Renforcer la prévention des cancers d'origine professionnelle

D'une part, encourager et renforcer les comportements préventifs sur le lieu de travail ; d'autre part, dépister le plus rapidement possible les cancers professionnels lorsque la prévention s'avère insuffisante.

Pour qui : Les travailleurs et indépendants exposés à des risques de maladies professionnelles.

Action 17 : Renforcement de la lutte contre le cancer de la peau - réglementation sur les bancs solaires

Examiner le respect des règles existantes relatives aux bancs solaires et les possibilités de renforcement de la réglementation et de son application, en accordant une attention particulière à l'utilisation et la publicité des bancs solaires (UV artificiels).

Pour qui : Pour les consommateurs, en prévention directe des cancers de la peau évitables (comme les mélanomes).

5. Le dépistage précoce et le screening

Action 18 : Optimisation fondée sur des données probantes, des programmes existants de dépistage du cancer

Poursuivre l'évaluation scientifique des programmes de dépistage existants du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus, et accompagner les entités fédérées dans la mise en œuvre d'éventuelles améliorations. L'objectif est notamment d'établir une distinction claire entre dépistage et diagnostic, et de réduire le recours inapproprié à la mammographie diagnostique à des fins de dépistage.

Pour qui : Les groupes cibles des dépistages de population, afin d'éviter les radiations inutiles, le surdiagnostic et les inégalités.

Action 19 : Évaluation de la valeur ajoutée et de la faisabilité du dépistage du cancer fondé sur les risques

Il convient tout d'abord d'étudier la faisabilité d'un dépistage du cancer du poumon fondé sur les risques en Belgique, en s'appuyant sur les études scientifiques existantes et sur une étude de suivi prévue par le KCE. Cette analyse portera notamment sur les gains en matière de santé, la rentabilité, les capacités, l'impact budgétaire et l'adhésion des citoyens et des professionnels de santé. Sur la base des enseignements tirés du cancer du poumon, on examinera ultérieurement si une approche similaire est pertinente pour d'autres cancers.

Pour qui : Les personnes présentant un profil à haut-risque en raison de leur mode de vie, de facteurs environnementaux ou d'une prédisposition héréditaire.

Action 20 : Vers une approche ciblée et efficiente de la prise en charge du cancer de la peau

Déployer des systèmes de triage efficaces (ex. télé-expertise entre médecin généraliste et dermatologue) pour évaluer les lésions cutanées et éviter les consultations inutiles.

Pour qui : Les patients présentant des lésions suspectes, qui pourront être orientées plus rapidement vers les soins appropriés, et les dermatologues, dont les compétences spécialisées pourront être mobilisées de manière plus ciblée.

6. Le diagnostic et le traitement

Action 21 : Appropriate Care en oncologie : recommandations pour une utilisation efficiente des examens diagnostics et des traitements

Utiliser des indicateurs de qualité pour identifier les cas où les diagnostics et les traitements ne sont peut-être pas utilisés de manière optimale, et où il est possible de réduire les examens et traitements inutiles ou les variations de pratiques.

Pour qui : Le patient (protégé contre la toxicité d'un surtraitement et les traitements inutiles) et le système de santé (utilisation plus efficace des ressources).

Action 22 : Encourager la recherche dans le domaine de l'optimisation des traitements en oncologie

Coordonner et soutenir les demandes de recherche adressées au « Fonds Post Reimbursement » portant sur les moyens d'optimiser les traitements anticancéreux existants, par exemple en étudiant si une dose plus faible, une durée de traitement plus courte ou une autre stratégie thérapeutique peut permettre d'obtenir les mêmes résultats cliniques avec moins d'effets secondaires ou de contraintes pour le patient.

Pour qui : Les patients, afin de leur offrir des chances de guérison équivalentes ou supérieures avec un traitement moins lourd ou à une utilisation plus efficace des ressources.

Action 23 : Accès durable aux tests de biomarqueurs pour une oncologie de précision efficace

Étudier comment mieux adapter le remboursement des tests de biomarqueurs (tels que les panels génétiques étendus) aux médicaments de médecine de précision, afin que les patients puissent bénéficier en temps utile des tests diagnostiques appropriés lorsque ceux-ci sont nécessaires pour bénéficier d'un traitement ciblé.

Pour qui : Les patients atteints d'un cancer qui peuvent bénéficier de traitements innovants, personnalisés et ciblés.

Action 24 : Sensibilisation et protection contre les traitements anticancéreux non réglementés et les traitements non fondés

Diffuser des informations fiables et mener des actions de sensibilisation sur les risques liés aux traitements anticancéreux non réglementés et non éprouvés, notamment sur les réseaux sociaux. À cet effet, mieux faire connaître les dispositifs de signalement existants et renforcer la coopération européenne afin de repérer plus rapidement les pratiques suspectes ou trompeuses.

Pour qui : Pour les patients vulnérables et leurs proches, afin de les protéger contre les préjudices financiers et les risques pour leur santé.

Action 25 : Vers un meilleur accès aux essais cliniques pour les patients et un renforcement de la position de la Belgique dans la recherche clinique sur le cancer

Rationaliser davantage et, dans la mesure du possible, harmoniser les procédures d'évaluation et de lancement des essais cliniques, et permettre le recours à des éléments décentralisés dans le cadre des essais, par exemple lorsqu'une partie du suivi ou du traitement peut être effectuée à domicile.

Pour qui : Les patients (participation facilitée avec moins de déplacements) et les instituts de recherche (plus d'efficience).

Action 26 : Diagnostics et thérapies innovants par radio-isotopes

Élaborer un plan d'action national pour la production, la disponibilité, la distribution et le financement sécurisés des radiopharmaceutiques, (commerciaux et préparations hospitalières).

Pour qui : Les patients nécessitant une imagerie avancée ou une radioligandothérapie.

Action 27 : Vers un cadre belge pour le développement académique des ATMP

Développer un cadre de collaboration et de réglementation pour l'application des thérapies cellulaires et géniques avancées (ATMP) développées au sein de centres académiques.

Pour qui : Les patients atteints de cancers et de maladies rares pour lesquels l'industrie pharmaceutique commerciale ne développe actuellement pas de traitements.

Action 28 : Suivi de l'impact des programmes « Accès précoce et rapide » destinés aux personnes atteintes d'un cancer

Suivre et évaluer la manière dont les nouveaux programmes visant à accélérer l'accès aux médicaments innovants (Early and Equitable Fast Access - EEFA), lancés en 2026, fonctionnent dans la pratique pour les personnes atteintes d'un cancer.

Pour qui : Les personnes atteintes d'un cancer et dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits, pour lesquelles ces procédures devraient permettre, sous certaines conditions, un accès plus rapide à des médicaments innovants.

7. Les conséquences du cancer et la qualité de vie

Action 29 : Étude d'un modèle multidisciplinaire d'accompagnement de la survie et des soins post-traitement du cancer

Mieux recenser et structurer l'offre de suivi physique, cognitif et psychosocial, et améliorer l'orientation vers les services spécialisés.

Pour qui : Les personnes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer qui sont confrontées aux conséquences physiques, psychologiques, sociales et pratiques du cancer et de son traitement.

Action 30 : Intégration structurelle de la perspective et du rôle actif de la personne atteinte d'un cancer dans le parcours de soins oncologiques

Étudier comment intégrer de manière structurelle le point de vue des patients dans les soins oncologiques, en recensant les pratiques et les outils existants, en les évaluant et, dans la mesure du possible, en les harmonisant davantage. Cette étude portera notamment sur des outils tels que les PROM (Patient-Reported Outcome Measures) et les PREM (Patient-Reported Experience Measures).

Pour qui : Les personnes atteintes d'un cancer, afin que leurs besoins, leurs expériences, leurs préférences et leurs objectifs personnels puissent être mieux pris en compte dans leurs soins et leur traitement.

Action 31 : Retour à une vie sociale et professionnelle active après un cancer

Renforcer le pont entre l'hôpital (coordinateurs de trajet) et les initiatives sociétales existantes, telles que le trajet "Retour Au Travail" via les mutualités et les acteurs régionaux.

Pour qui : Pour les personnes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer désireux de reprendre sereinement leur vie professionnelle, leur formation ou leurs activités sociales.

8. L'innovation axée sur les données

Action 32 : Mise en place d'un système de déclaration standardisé et structuré au sein du trajet de soins oncologiques

Enregistrer de manière progressivement plus standardisée et structurée les informations médicales tout au long du parcours de soins oncologiques, en commençant par les rapports pathologiques. Cela permettra aux professionnels de santé d'échanger plus facilement ces informations et de les réutiliser à des fins d'amélioration de la qualité, de la recherche et de l'élaboration des politiques.

Pour qui : Pour les prestataires de soins et les patients qui bénéficieront d'une transmission des informations pertinentes plus rapidement, plus clairement et de manière plus uniforme.

Action 33 : Développement d'un CareSet national « Oncologie » pour les soins oncologiques intégrés et standardisés

Développer un CareSet « Oncologie » standardisé contenant les informations essentielles dont les professionnels de santé ont besoin pour assurer un suivi adéquat d'un patient tout au long de son parcours de soins oncologiques. Le CareSet doit faciliter l'échange de données et la collaboration, sans imposer de saisie supplémentaire aux professionnels de santé.

Pour qui : Pour les équipes multidisciplinaires (meilleure collaboration) et les patients (les informations pertinentes peuvent être mieux partagées et utilisées tout au long du parcours de soins).

Action 34 : Développement d'un Minimal Dataset Oncologie destiné à la recherche, à l'élaboration des politiques et à l'interopérabilité avec l'Espace européen des données de santé (EHDS)

Définir un jeu de données minimal commun pouvant être utilisé de manière standardisée pour la recherche, l'amélioration de la qualité et l'élaboration des politiques de santé, et qui soit aligné sur les nouvelles règles et normes européennes en matière de données de santé (EHDS).

Pour qui : Les chercheurs, les décideurs politiques et les institutions de soins, afin de permettre une meilleure utilisation des données oncologiques belges à des fins de recherche et d'innovation, d'amélioration de la qualité et de coopération au sein de l'Europe.

Ce Plan Cancer fixe un cap clair pour la politique de santé belge des dix prochaines années. Sa mission : prévenir la maladie autant que possible, orienter rapidement les patients vers l'expertise adéquate, garantir un accès responsable à l'innovation et mieux accompagner la vie avec et après un cancer. Le déploiement de ces 34 actions fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation constants, permettant d'adapter le plan aux futures avancées scientifiques, à l'évolution des besoins de soins et aux moyens disponibles.